

VOTRE DEPOT D'AMIANTE LIÉ DOIT
ETRE CONDITIONNE AU MOYEN
D'UN KIT QUI VOUS SERA FOURNI.



UNE QUANTITE MAXIMALE
REPRESENTANT 1M3
(OU L'EQUIVALENT DE 10 PLAQUES)
EST ACCEPTEE.

*Service réservé aux particuliers
demeurant sur le territoire du
SIRCTOM*

2021

SIRCTOM



**PRENDRE RDV AUPRES DE
NOTRE STANDARD
04.75.03.87.87
Jusqu'au Jeudi midi pour le
samedi suivant**



**6, ZA Les Payots
26 140 Andancette**



www.sirctom.fr



**SERVICE RESERVÉ AUX
PARTICULIERS**

SIRCTOM

**L'AMIANTE
LIÉ**

Règlement du dépôt d'amiante en déchetterie

L'AMIANTE : UN DECHET DANGEREUX

L'amiante lié à des matériaux inertes, appelés également fibro-ciment, est classé parmi les déchets dangereux.

Ses poussières sont d'autant plus dangereuses qu'elles sont invisibles à l'œil nu et particulièrement volatiles.

Une mauvaise manipulation expose à des risques pour la santé, notamment des maladies respiratoires sévères.

Conseil important : si possible, faire appel à un professionnel pour la dépose et l'évacuation.

Si vous devez manipuler de l'amiante il est indispensable de porter une protection adaptée : Combinaison, masque FFP3, gants, sur-bottes). Equipement fourni par le SIRCTOM.

Mouiller les matériaux et démonter les plaques sans les casser limitant ainsi la dissémination de poussière.

Filmer les plaques au moyen du film fourni par le SIRCTOM.

L'équipement de protection jetable souillé doit être également jeté dans un Big Bag spécifique en déchetterie

Ultime conseil : prendre une douche après toute manipulation.

Règlement complet, calendrier et modalités à retrouver sur le site internet du SIRCTOM



OU TROUVE-T-ON DE L'AMIANTE?



MARCHE A SUIVRE

1. Prise de rendez-vous au standard du SIRCTOM
2. La collecte s'effectue uniquement le samedi entre 9h et 11h15, en alternance sur les déchetteries de Sarras et Mercuriol
3. Suivre **OBLIGATOIREMENT** les instructions données :
 - Respecter le créneau horaire donné
 - Prendre **OBLIGATOIREMENT** possession du kit de protection dans les jours précédant le dépôt en déchetteries
 - Kit disponible soit au siège du syndicat à Andancette soit à la mairie de Mercuriol-Veaunes moyennant la participation aux frais de 15 € (par chèque à l'ordre du Trésor Public)
 - Filmer les déchets.
 - **A défaut d'être filmés, les dépôts seront REFUSES.**

